



Conseil québécois  
du commerce de détail

## **Mémoire du Conseil québécois du commerce de détail**

**Présenté dans le cadre  
des consultations prébudgétaires 2023-2024  
du ministère des Finances du Québec**

**3 février 2023**

### **À propos du CQCD**

Créé en 1978, le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) a pour mission de représenter, promouvoir et valoriser le secteur du commerce de détail au Québec, ainsi que de développer des moyens pour favoriser l'avancement de ses membres.

Le CQCD est le plus important regroupement de détaillants au Québec et s'impose comme acteur incontournable de l'écosystème du commerce de détail au Québec, en plus d'être reconnu par ses membres pour sa capacité d'apporter des solutions innovantes à leurs besoins. Ses membres opèrent dans les divers secteurs d'activité du commerce de détail (pharmacie, quincaillerie, mode, loisirs, vêtements, meubles, etc.). Toutes les tailles d'entreprises et les types de détaillants y sont représentés, qu'ils aient pignon sur rue ou soient situés dans un centre commercial, dont les grands magasins, les grandes surfaces, les chaînes, les franchiseurs et franchisés, les détaillants indépendants et les regroupements d'achats.

## INTRODUCTION

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) remercie le gouvernement du Québec de l'inviter à présenter les réalités d'affaires et les besoins économiques des détaillants québécois dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024.

Ce mémoire comporte deux parties. D'abord, vu les bouleversements vécus durant la pandémie, il était nécessaire de mettre à jour certains éléments essentiels du contexte économique des détaillants du Québec. Ensuite, le CQCD tient à partager sa vision sur trois dossiers principaux :

1. La pénurie de main-d'œuvre est plus difficile à vivre pour les détaillants et des solutions sont nécessaires.
2. Les frais de transaction par carte de crédit : Québec doit se positionner clairement en faveur des détaillants dans ce dossier.
3. L'économie de proximité, l'achat local et l'économie circulaire doivent être encouragés par des actions concrètes auprès des détaillants.

Si d'autres enjeux sectoriels sont également d'intérêt pour le CQCD, notamment l'allègement réglementaire et administratif, ainsi que divers enjeux numériques, ces trois principaux dossiers sont ceux sur lesquels nous avons choisi de porter votre attention dans le cadre du budget à venir.

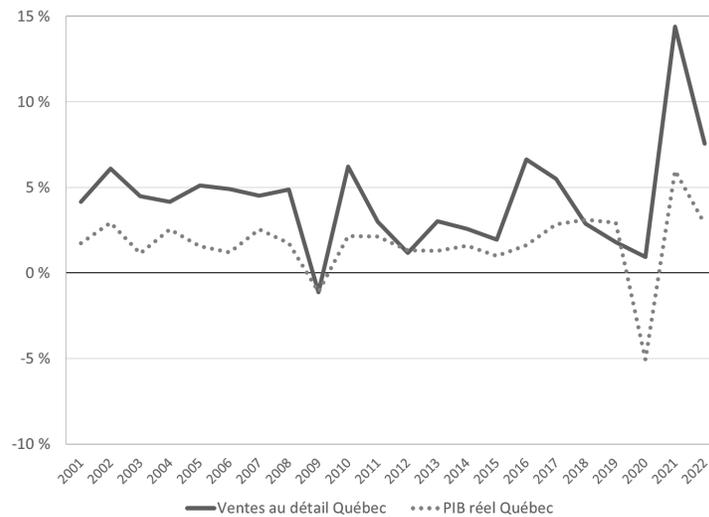
## I. ÉTAT DE SITUATION : UN SECTEUR QUI FAIT FACE À DE NOUVELLES RÉALITÉS À L'ISSUE DE LA PANDÉMIE

Le commerce de détail est un secteur souvent décrit comme « traditionnel », dont les principaux contours sont généralement bien connus, notamment son importance dans l'économie. Il est également vu comme un indicateur de la vitalité des localités et régions du Québec. Cela dit, il a été passablement bouleversé par la pandémie, tant sur les plans de la main-d'œuvre que du commerce électronique. De plus, la présence d'un taux d'inflation toujours plus élevé que la moyenne historique et la menace d'une possible récession suscitent une attention étroite et continue pour assurer la santé du secteur.

### ***Activité commerciale***

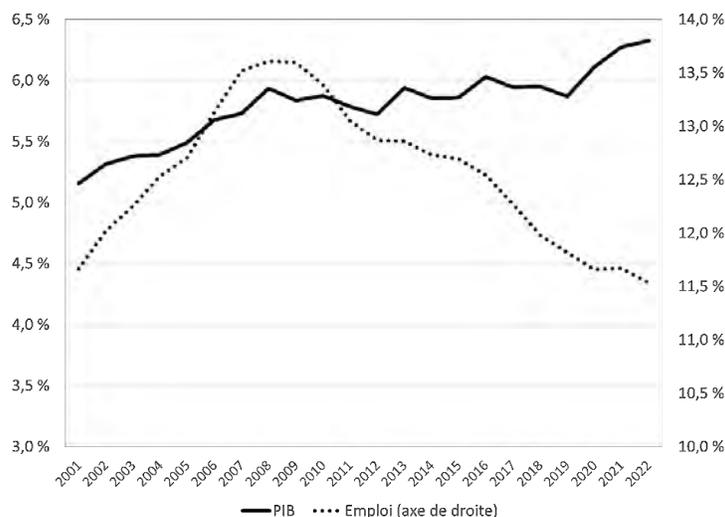
La pandémie de COVID-19 a eu un impact plus grand sur le commerce de détail que toute autre période depuis le passage aux années 2000. Alors que la croissance moyenne annuelle **des ventes au détail** avoisinait les 4 % entre 2001 et 2019, elle a chuté à 0,9 % en 2020, puis a bondi à 14,4 % l'année suivante et s'est maintenue à 7,6 % en 2022 (projection). Pour l'année qui vient de se terminer, les ventes au détail atteindront 163 G\$ (projection avec données disponibles). La ligne pointillée du dessous de la Figure 1 suivante montre la croissance du PIB réel, illustrant qu'ainsi vont les ventes au détail, ainsi va l'économie.

Figure 1. Évolution des ventes au détail et du PIB du Québec depuis 2001<sup>1</sup>



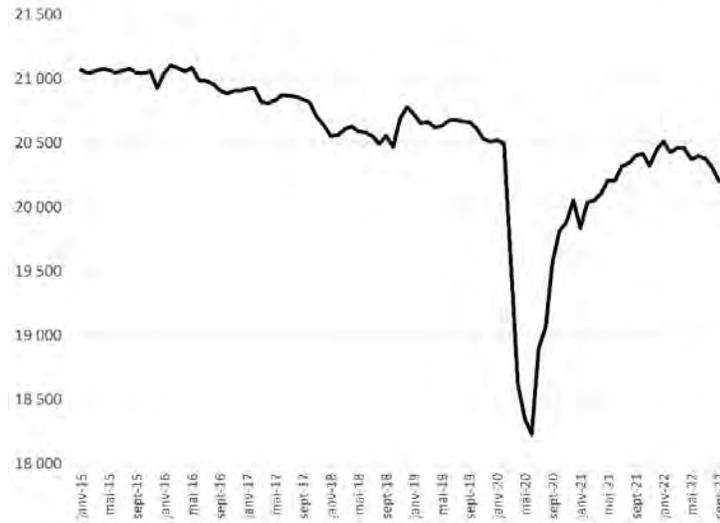
La **part du commerce de détail dans le PIB du Québec** a augmenté de façon continue de 2001 à 2022, passant de 5,2 % à 6,3 % au cours de la période (Figure 2). Cependant, la **part des emplois** a suivi une tendance inverse : après une croissance rapide jusqu'en 2009, elle a reculé de deux points de pourcentage par la suite. Au total, le commerce de détail compte environ **460 000 employés**<sup>2</sup>.

Figure 2. Importance du commerce de détail dans l'économie du Québec<sup>3</sup>



Le **nombre d'entreprises actives** dans le secteur a suivi une légère tendance à la baisse depuis janvier 2015, soit d'un peu plus de 21 000 à environ 20 100 en septembre 2022 (Figure 3). Cependant, la pandémie a porté un dur coup aux commerçants, surtout entre mars 2020 et 2021, alors que plus de 3 000 d'entre eux ont dû fermer leurs portes de façon temporaire ou définitive.

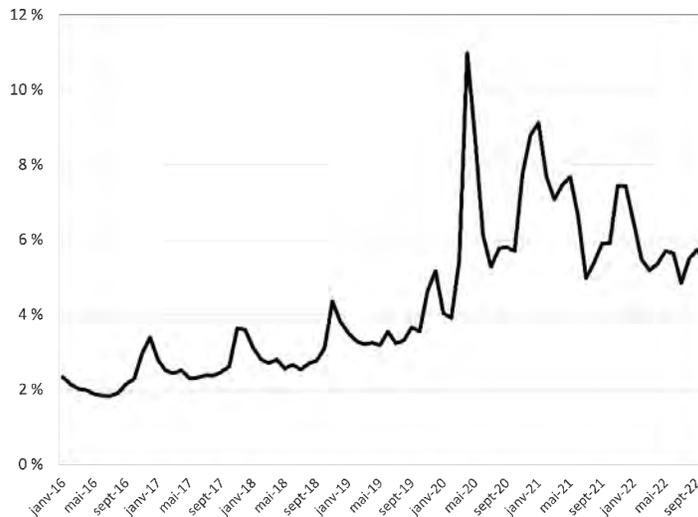
**Figure 3. Entreprises du commerce du détail au Québec – Janvier 2015 à septembre 2022<sup>4</sup>**



***Tendances de consommation et commerce électronique***

Malgré les pressions inflationnistes, les dépenses de consommation finales et le revenu disponible des ménages ont continué à croître en 2022. Quant à la part des ventes au détail par commerce électronique, elle a crû rapidement jusqu’au début de la pandémie, atteignant un pic de 11 % au cœur de celle-ci, pour se stabiliser ensuite entre 5 % et 6 %. Cette croissance s’accompagne d’une série de défis, incluant la place des commerces ayant pignon sur rue et le développement des capacités technologiques et humaines pour mener des activités profitables de commerce en ligne.

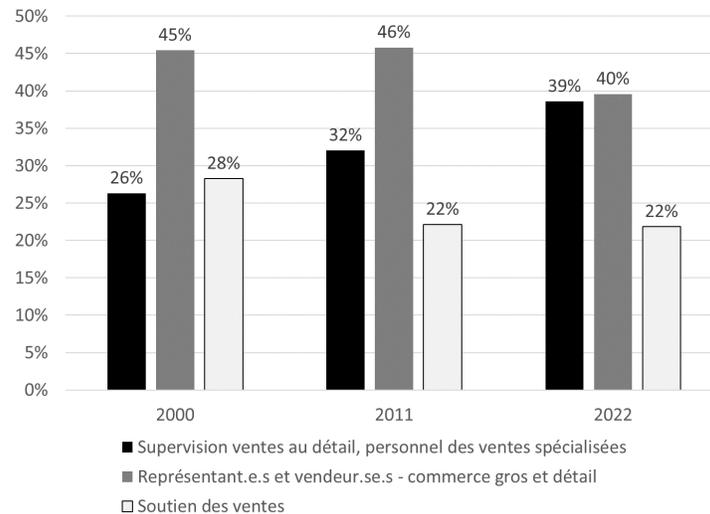
**Figure 4. Part des ventes au détail par commerce électronique sur l’ensemble des ventes au détail, non désaisonnalisées, Canada (%) – Janvier 2016 à octobre 2022<sup>5</sup>**



## Main-d'œuvre et rémunération

De l'an 2000 à aujourd'hui, la proportion des emplois de supervision a augmenté significativement (de 26 % à 39 %), alors que celle des représentants et des vendeurs, ainsi que des postes en soutien aux ventes, ont régressé.

Figure 5. Répartition des emplois dans les professions du commerce de détail au Québec<sup>6</sup>



La rémunération moyenne offerte par les détaillants a augmenté d'environ 26 % de 2016 à 2022.<sup>7</sup> Selon l'Enquête de rémunération globale dans le commerce de détail 2022 menée par Détail Québec et Rémunia, une bonification salariale s'élevant jusqu'à 41 % pour certains postes a été observée au cours des six dernières années.<sup>8</sup>

Malgré cette progression relative, le salaire horaire moyen des trois types de professions décrites à la Figure 5 a diminué par rapport à l'ensemble des employés de l'économie (75 % à 69 %) depuis l'année 2000.<sup>9</sup> Ce dernier constat est également observé à partir des enquêtes macroéconomiques sur le marché du travail de Statistique Canada, soit l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) et l'Enquête sur la population active (EPA).<sup>10 11</sup>

### Quelques autres faits sur le commerce de détail<sup>12</sup>

- Cinq sous-secteurs prédominants en nombre d'établissements : les magasins de vêtements (18,3 %), les magasins de produits de santé et de soins personnels (15 %), les stations-service (12,4 %), les marchands de matériaux et fournitures de construction (7,4 %) et les magasins d'articles de sport et de passe-temps et d'instruments de musique (5,7 %).
- La moitié des détaillants sont concentrés dans trois régions : Montréal (20,8 %), la Montérégie (19,5 %) et la Capitale-Nationale (9,3 %).

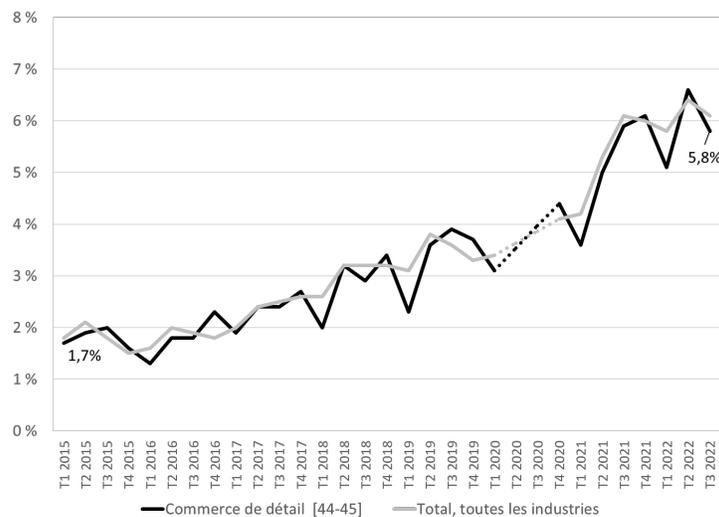
- Une forte majorité de petites entreprises : 85,3 % comptent moins de 20 employés.
- Profil de la main-d'œuvre : majoritairement féminine (53 %), fort contingent de jeunes de 15 à 24 ans (30 %) et niveau de scolarité un peu plus faible que l'ensemble des industries.
- Les deux tiers des emplois sont à temps plein.
- Trois catégories de personnel englobent 67 % des travailleurs : personnel des ventes et de service à la clientèle (42,1 %), personnel de direction (15,7 %) et personnel de gestion de la marchandise (7,9 %).

## II. TROIS DOSSIERS PRIORITAIRES POUR LE CQCD

### 1. La pénurie de main-d'œuvre : plus difficile pour les détaillants – Des solutions sont nécessaires

À l'instar de l'ensemble des secteurs économiques, le commerce de détail est aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre. Cela s'observe par une forte hausse du taux de postes vacants, soit de moins de 2 % en 2015 à environ 6 % aujourd'hui. Actuellement, près de **29 000 postes disponibles** chez les détaillants ne trouvent pas preneur, soit près de 12 % du total québécois.

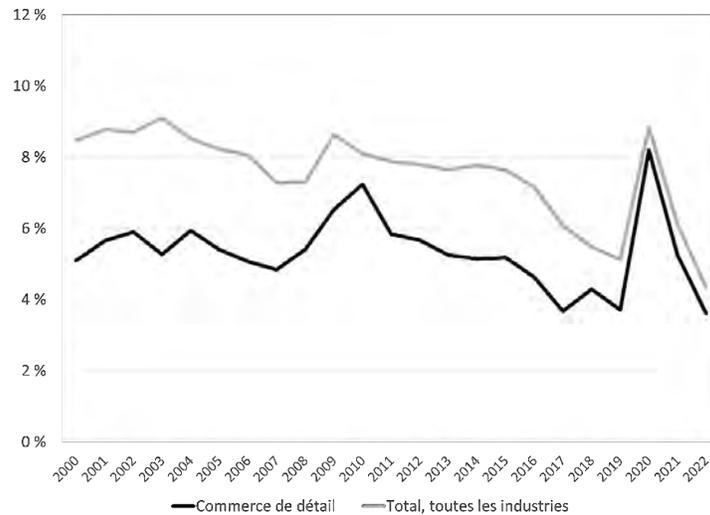
**Figure 6. Taux de postes vacants, % des emplois occupés, commerce de détail et toutes les industries<sup>13</sup>**



Ce fort taux de postes vacants s'explique par une combinaison de (a) la forte demande générée par la croissance économique et (b) la stagnation ou même le recul de la population active, selon les industries. Ainsi, outre une pause momentanée durant la pandémie, les taux de chômage pour l'ensemble des industries et le commerce de détail suivent des tendances à la baisse depuis le

début des années 2000. Qui plus est, alors que le chômage était nettement plus faible chez les détaillants qu'ailleurs, les deux sont désormais au même niveau, soit autour de 4 %.

**Figure 7. Taux de chômage au Québec en commerce de détail c. Ensemble des industries (%)<sup>14</sup>**



Pire encore, les détaillants doivent aussi composer avec une érosion de la base des personnes disponibles pour occuper ces postes vacants dans leur industrie, contrairement à l'ensemble des autres secteurs, où il subsiste une croissance (modeste) du nombre de personnes disponibles au travail<sup>15</sup>. Alors que ces autres secteurs ont gagné près de 62 000 nouveaux travailleurs, le commerce au détail en a perdu près de 26 000. Bon nombre d'employés se sont dirigés vers d'autres secteurs dans l'espoir d'y trouver une plus grande stabilité financière. Cependant, s'il est important de continuer à viser la croissance des revenus et du niveau de vie dans l'économie, le CQCD estime que tous les emplois sont importants et que tous les secteurs ont leurs rôles à jouer dans la société et doivent être valorisés.

**Tableau 1. Évolution de la population active depuis 2019, commerce de détail c. Toutes autres industries<sup>16</sup>**

	2020	2021	2022
Commerce de détail	-300	-21 700	-25 936
Toutes les industries, excluant commerce de détail	-43 100	28 000	61 769

À l'instar des autres associations patronales, le CQCD a mis de l'avant plusieurs propositions en 2022, commentées ci-dessous, afin de contrer cet exode et redonner son dynamisme au secteur.

- **Faciliter l'accès aux travailleurs étrangers, simplifier les processus et améliorer la francisation** : dès novembre 2022, le gouvernement du Québec ciblait le commerce de détail comme un secteur prioritaire pour l'embauche de travailleurs étrangers. Ainsi, plusieurs professions chez les détaillants bénéficient d'assouplissements appréciables<sup>17</sup>. Cela dit, il importe aussi de pérenniser cette main-d'œuvre en accélérant le traitement des dossiers de demandeurs de résidence permanente et d'immigration. L'actualité récente semble

démontrer des progrès<sup>18</sup>, mais le bassin de travailleurs étrangers disponibles dont le dossier demeure en attente est trop élevé. De plus, il convient d'accélérer l'intégration de ces nouveaux arrivants au marché du travail via la francisation intensive ou, encore, la poursuite des efforts de régionalisation de l'immigration.

- **Maintenir les travailleurs expérimentés sur le marché du travail** : ici, l'approche doit résolument s'inscrire à l'enseigne de la flexibilité, que ce soit autant au niveau des heures travaillées que des conditions de travail. Entre autres, il y aurait lieu d'assouplir les règles fiscales pour ces aînés en vue de favoriser leur retour au travail. Cela permettrait à ceux et celles disposés à travailler quelques jours par semaine de mettre à contribution leur expérience et leur disponibilité (ex. : plombier ou électricien en quincaillerie).
- **Accélérer l'intégration de nouvelles technologies afin d'augmenter la productivité des entreprises et les aider à améliorer le développement des compétences de leurs employés** : il convient de favoriser l'automatisation des entreprises et l'utilisation grandissante des technologies de l'information. Plusieurs initiatives numériques ont été déployées au cours des dernières années afin d'améliorer la présence en ligne des détaillants et ce travail doit se poursuivre. Entre autres, la menace que représente Amazon est bien réelle et il importe aux détaillants québécois de renforcer leur capacité d'accroître l'achalandage, de maximiser l'expérience client et de rehausser la productivité des entreprises. Il convient aussi d'aider les entreprises à renouveler et améliorer le développement des compétences des employés.

## **2. Les frais de transaction par carte de crédit : Québec doit se positionner clairement en faveur des détaillants**

En 2019, le Parti libéral du Canada s'était engagé à mettre fin aux frais de transaction prélevés sur le montant de la TPS/TVH lors des transactions effectuées par carte de crédit. En 2020, les taux d'interchange devaient diminuer à 1,4 % de la valeur transigée. En 2022, le plus récent Énoncé économique fédéral évoquait une énième consultation afin de réduire les coûts de transaction des cartes de crédit, sans résultats notables. Pour le CQCD, le *statu quo* n'est plus acceptable.

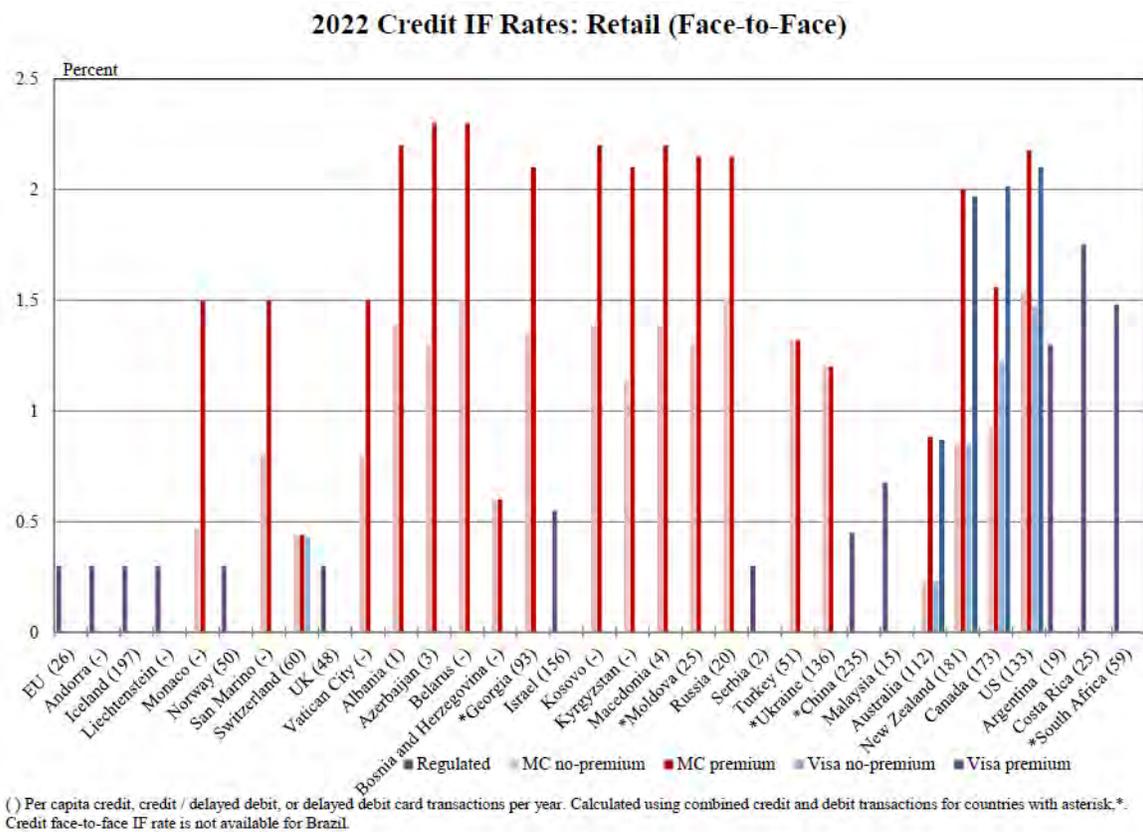
Depuis plusieurs années, et plus encore depuis le début de la pandémie, on assiste à une augmentation importante des paiements sans contact et à un recul de l'utilisation d'argent comptant. Dans son rapport 2022<sup>19</sup>, Paiements Canada observait que 43 % des Canadiens avaient significativement changé leurs habitudes de paiement depuis la pandémie. Entre 2016 et 2021, le nombre de transactions réglées en argent comptant a fondu (-62 %), tandis que celles réalisées avec une carte de crédit (+ 33 %) ou de débit (+10 %) ont augmenté de façon marquée. En termes de valeur monétaire échangée, les variations de ces trois modes de paiement ont été, dans l'ordre, de -44 %, +25 % et +21 %<sup>20</sup>.

Ces changements d'habitudes imposent des dépenses supplémentaires aux commerçants, principalement en raison des frais de transaction élevés exigés par les émetteurs de cartes de crédit. En effet, les commerçants canadiens sont fortement désavantagés par rapport à leurs

concurrents étrangers. Entre autres, les nouvelles cartes « Élite ou Privilège » sont assorties de taux élevés imposés aux commerçants, leur faisant payer *de facto* les programmes de fidélisation offerts aux consommateurs<sup>21</sup>. Entre autres, le Canada est l'un des pays développés où le taux d'interchange est le plus élevé, tant pour les cartes de crédit de base que pour leur version « Élite ou Privilège »<sup>22</sup> (voir Figure 8). Toutes les juridictions ayant réglementé le taux d'interchange ont des taux significativement plus bas.

De plus, ces frais de transaction finissent inévitablement par être intégrés aux prix payés par tous les consommateurs, même ceux qui ne bénéficient pas des privilèges des cartes de crédit. Cela heurte nos principes canadiens de justice sociale. Dans le présent contexte inflationniste, ces frais ne font qu'exacerber la pression sur les populations vulnérables. Par souci d'équité et de solidarité, le CQCD croit que le gouvernement devrait plutôt minimiser ces frais et imposer davantage de transparence à cet égard.

Figure 8. Frais d'interchange des cartes de débit et de crédit, août 2022<sup>23</sup>



Dans ce contexte, le CQCD croit que le gouvernement fédéral devrait limiter sans délai les frais de transaction par carte de crédit pour les détaillants. Ce faisant, il devrait **imposer un taux d'interchange réduit pour l'ensemble des commerces équivalant au niveau européen, soit 0,5 %**. Ainsi, le CQCD demande au gouvernement du Québec d'exprimer auprès du gouvernement

fédéral un **appui formel au nom des détaillants**, afin de régler cette situation qui perdure depuis beaucoup trop longtemps.

### 3. L'économie de proximité, l'achat local et l'économie circulaire doivent être encouragées par des actions concrètes envers les détaillants

Les tensions mondiales d'ordre économique, géopolitique et environnemental ont eu des impacts défavorables sur les détaillants du Québec. En effet, les pressions inflationnistes et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont entraîné des délais de livraison, des ruptures de stock et des hausses de coûts, ce qui s'est répercuté sur les prix offerts aux consommateurs.

Si ces impacts incitent à développer des chaînes logistiques plus locales et sécuritaires, une telle transition prend nécessairement du temps. Dans l'intervalle, la situation des détaillants québécois demeure difficile, particulièrement pour les PME, qui doivent concurrencer les géants du commerce électronique et d'autres multinationales possédant des économies d'échelles considérables.

Du côté de la demande, les consommateurs devraient logiquement se tourner davantage vers l'achat local et favoriser une économie plus circulaire. Toutefois, les réalités commerciales demeurent éloignées de ces deux idéaux. D'après une enquête de l'Académie de la transformation numérique (ATN), comparativement à l'année 2020, la part des achats réalisés via Amazon a augmenté significativement (41 % à 48 %), tandis qu'elle a régressé chez les marchands québécois (25 % à 19 %) et stagné pour les autres marchands (Tableau 3). Ainsi, le prix et la disponibilité de produits freine ces bonnes intentions et incitent les consommateurs à se tourner vers Amazon et d'autres commerçants internationaux. Selon le Baromètre de la consommation responsable mené par l'Observatoire de la consommation responsable (OCR), la tendance à acheter des produits locaux et écoresponsables en 2022 a diminué par rapport à 2021<sup>24</sup>.

**Tableau 3. Part des achats réalisés par commerce électronique au Québec, 2020 et 2021<sup>25</sup>**

Sites Internet et applications mobiles	Cyberacheteurs québécois en 2020	Cyberacheteurs québécois en 2021	18 à 34 ans	35 à 54 ans	55 ans et plus
	Amazon (.ca ou .com)	41 %	48 %	42 %	51 %
Marchands québécois	25 %	19 %	16 %	18 %	23 %
Autres marchands canadiens	18 %	18 %	21 %	16 %	17 %
Autres marchands étrangers (p. ex. : des États-Unis)	16 %	15 %	21 %	15 %	11 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Pour contrecarrer ces vents défavorables, l'initiative gouvernementale le *Panier Bleu*, dont le CQCD est partenaire, s'est transformé en plateforme transactionnelle, mettant à la fois en vedette

et en vente les produits offerts par des marchands québécois.<sup>26</sup> En avril 2022, le gouvernement a également lancé la certification *Les Produits du Québec*<sup>27</sup> pour recalibrer ce déficit commercial et mener les gens à l'action.<sup>28</sup> Afin de mieux cerner les tendances de consommation locale et d'informer le secteur et le gouvernement, la Section 4 du dernier Baromètre CQCD a été consacrée à l'achat local et aux produits québécois.<sup>29</sup>

Tout en saluant les efforts précités, le CQCD estime que des actions plus vigoureuses visant l'économie de proximité et l'achat local, de même que l'économie circulaire, sont nécessaires pour assurer la pérennité des détaillants québécois, particulièrement dans un contexte de possible récession.

### ***Économie de proximité et achat local***

Plus qu'un engouement passager, la promotion de l'économie de proximité et de l'achat local doit s'inscrire de manière durable dans notre société et nos politiques de développement économique. Cela implique de travailler de concert avec les gouvernements (fédéral, provincial et municipal) et l'écosystème du commerce de détail, afin de mettre en place des initiatives et des projets structurants, qui contribueront à faire rayonner les entreprises d'ici dans la province et à l'international. Il faut également œuvrer avec les commerces pour renforcer leur positionnement local, de la conception à la promotion, jusqu'à l'approvisionnement et la vente du produit. Finalement, il sera important de sensibiliser le consommateur à l'achat québécois.

Dans ce cadre, le CQCD croit aux vertus économiques et environnementales de l'achat local et recommande au gouvernement de mettre en place des mesures incitatives en vue de le favoriser, par exemple :

- Le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation envers l'achat local responsable, afin de susciter l'intérêt du public à cet égard, tout en y intégrant la participation des entreprises pour faire vivre cette campagne.
- L'identification claire des entreprises et des produits québécois, afin de mieux informer le consommateur et de mesurer plus précisément les retombées associées à l'achat local à l'aide d'outils d'évaluation crédibles.
- Le développement d'une offre spécifique de formation pour accompagner les détaillants dans leurs démarches d'approvisionnement responsable;
- L'établissement d'un comité de travail sur les meilleures pratiques d'approvisionnement responsable pour le secteur du détail au Québec.<sup>30</sup>

### ***Économie circulaire appliquée au commerce de détail***

Les fondements de la consommation et de l'achat responsable<sup>31</sup>, dont la minimisation du gaspillage et des déchets, l'intensification de l'usage des produits, la prolongation de la durée de vie utile grâce à la réparation et/ou au conditionnement, la réutilisation des produits, ainsi que l'achat de produits sains offerts par des commerces ayant un impact social positif s'inscrivent dans la transition vers une économie circulaire et sobre en carbone. En conséquence, les pratiques d'affaires des détaillants et de leurs fournisseurs devront suivre cette mouvance, nonobstant les difficultés du moment, et la fenêtre de temps pour agir, qui approche rapidement.

Afin d'accélérer la mise en œuvre des pratiques circulaires et de l'approvisionnement responsable dans le secteur du détail, le CQCD estime que le gouvernement du Québec devrait :

- encourager le développement de nouveaux modèles d'affaires chez les détaillants et supporter davantage les initiatives axées sur la production et la consommation responsables;
- favoriser par des incitatifs financiers les détaillants engagés à lancer des projets pilotes misant sur la préservation des ressources et l'augmentation d'une plus grande circularité des produits, particulièrement les PME;<sup>32</sup>
- promouvoir l'utilisation de solutions numériques visant à accroître la traçabilité des moyens de production et de récupération, telles que la plateforme OPTEL.<sup>33 34 35</sup>

## **RECOMMANDATIONS**

### **Pénurie de main-d'œuvre**

- 1. Faciliter l'accès aux travailleurs étrangers, simplifier les processus et améliorer la francisation.**
- 2. Maintenir les travailleurs expérimentés sur le marché du travail.**
- 3. Accélérer l'intégration de nouvelles technologies afin d'augmenter la productivité des entreprises et les aider à améliorer le développement des compétences de leurs employés.**

### **Frais de transaction par carte de crédit**

- 4. Appuyer formellement les détaillants auprès du gouvernement fédéral pour imposer un taux d'interchange réduit pour l'ensemble des commerces équivalant au niveau européen, soit 0,5 %.**

### **Économie de proximité, achat local et économie circulaire**

- 5. Lancer une campagne nationale de sensibilisation envers l'achat local responsable afin de susciter l'intérêt du public à cet égard, tout en y intégrant la participation des entreprises pour faire vivre cette campagne.**
- 6. Identifier clairement des entreprises et des produits québécois, afin de mieux informer le consommateur et de mesurer plus précisément les retombées associées à l'achat local à l'aide d'outils d'évaluation crédibles.**
- 7. Développer une offre spécifique de formation pour accompagner les détaillants dans leurs démarches d'approvisionnement responsable.**
- 8. Établir un comité de travail sur les meilleures pratiques d'approvisionnement responsable pour le secteur du détail au Québec.**

- 9. Encourager le développement de nouveaux modèles d'affaires chez les détaillants et supporter davantage les initiatives axées sur la production et la consommation responsables.**
- 10. Favoriser par des incitatifs financiers les détaillants engagés à lancer des projets pilotes misant sur la préservation des ressources et l'augmentation d'une plus grande circularité des produits, particulièrement les PME.**
- 11. Promouvoir l'utilisation de solutions numériques visant à accroître la traçabilité des moyens de production et de récupération, telles que la plateforme OPTEL.**

---

#### Notes et sources

<sup>1</sup> ISQ Principaux indicateurs économiques – Québec. Statistique Canada. Tableau 36-10-0402-01. Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000). ISQ – Produit intérieur brut réel par industrie, aux prix de base, données désaisonnalisées et annualisées, en millions de dollars enchaînés (2012), Québec, 1997-2022.

<sup>2</sup> Ce nombre d'emplois varie selon les sources, soit tout près de 460 000 selon l'EERH, versus près de 500 000 selon l'EPA (incluant les travailleurs autonomes), dont environ 465 000 salariés, et 483 500 selon la Classification nationale des professions (CNP).

<sup>3</sup> Statistique Canada. Tableau 36-10-0402-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000). Statistique Canada. Tableau 14-10-0202-01 Emploi selon l'industrie, données annuelles. Statistique Canada. Tableau 14-10-0201-01. Emploi selon l'industrie, données mensuelles et non désaisonnalisées. ISQ – Produit intérieur brut réel par industrie, aux prix de base, données désaisonnalisées et annualisées, en millions de dollars enchaînés (2012), Québec, 1997-2022.

<sup>4</sup> Statistique Canada. Tableau 33-10-0270-01 Estimations expérimentales pour les entreprises nouvellement ouvertes et les entreprises nouvellement fermées pour le Canada, les provinces et territoires, et les régions métropolitaines de recensement, données désaisonnalisées.

<sup>5</sup> Statistique Canada. Tableau 20-10-0072-01 Ventes au détail par commerce électronique (x 1 000).

<sup>6</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0306-01 Salaire des employés selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées.

<sup>7</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0204-01 Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données annuelles. La donnée 2022 est projetée à partir des données mensuelles disponibles.

<sup>8</sup> <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-10-06/enquete-sur-la-remuneration-dans-le-commerce-de-detail/salaires-bonifies-mythes-deboulonnes.php>

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0204-01 Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données annuelles.

<sup>11</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0064-01 Salaires des employés selon l'industrie, données annuelles.

<sup>12</sup> Source : Détail Québec, Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du commerce de détail au Québec 2020-2023.

<sup>13</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0326-01. Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le secteur de l'industrie, données trimestrielles non désaisonnalisées.

<sup>14</sup> Statistique Canada. Tableau 14-10-0023-01 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles. Statistique Canada. Tableau 14-10-0022-01 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées.

<sup>15</sup> Pour la population active, l'industrie correspond à la nature générale de l'activité que mène l'employeur du répondant (emploi principal seulement). Si la personne n'avait pas d'emploi durant la semaine de référence de l'enquête, les données ont trait à l'emploi précédent, dans la mesure où ce dernier a été occupé durant la dernière année.

- 
- <sup>16</sup> Statistique Canada. Tableau : 14-10-0023-01. Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles.
- <sup>17</sup> Par exemple, une hausse de 10 à 20 % du seuil du nombre de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail dans des postes à bas salaire, un élargissement de l'admissibilité au traitement simplifié, une exemption de certaines professions peu ou non spécialisées concernant les exigences d'affichage et de démonstration des efforts de recrutement, et une exemption de l'application du refus de traitement pour certains secteurs d'activité économique.
- <sup>18</sup>
- <sup>19</sup> Stephen Yun & Ajoké Olorundaré, Canadian Payment Methods and Trends 2022, disponible [ici](#).
- <sup>20</sup> L'utilisation des chèques a également diminué de façon importante (-49 % en volume, -18 % en valeur) au profit des transferts de fonds électroniques (+17 % en volume, +49 % en valeur).
- <sup>21</sup> <https://bit.ly/33skTML>; <https://bit.ly/39Waj8p>
- <sup>22</sup> Fumiko Hayashi and Sam Baird, Credit and Debit Card Interchange Fees in Various Countries August 2022 Update, Federal Reserve Bank of Kansas City, disponible [ici](#).
- <sup>23</sup> Idem.
- <sup>24</sup> Durif F, Boivin C et al. Baromètre de la consommation responsable, Édition spéciale 2022, Vigie conso COVID-19. Observatoire de la consommation responsable, disponible [ici](#).
- <sup>25</sup> Académie de la transformation numérique, Netendances 2021- Le commerce électronique, disponible [ici](#).
- <sup>26</sup> <https://www.lepanierbleu.ca/fr/le-panier-bleu-devient-une-plateforme-transactionnelle>
- <sup>27</sup> Ainsi que : *Fabriqué au Québec et Conçu au Québec*
- <sup>28</sup> <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/achat-quebecois-les-produits-du-quebec-auront-leurs-marques-de-certification-39465>
- <sup>29</sup> Baromètre CQCD 2022, sommaire du rapport disponible [ici](#)
- <sup>30</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Vers une stratégie d'économie circulaire à Montréal 2022, disponible [ici](#).
- <sup>31</sup> Selon le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la consommation responsable est « *...un mode de consommation qui tient compte des principes de développement durable, c'est-à-dire qu'elle est à la fois respectueuse de l'environnement, bénéfique pour l'économie (notamment l'économie locale), bonne pour la santé et positive pour la société.* »
- <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/consommation-responsable/>
- <sup>32</sup> European Commission, Directorate-General for Research and Innovation, Katrakis, E., Nacci, G., Couder, N., Incentives to boost the circular economy: a guide for public authorities, Katrakis, E. (editor), Nacci, G. (editor), Couder, N. (editor), Publications Office, 2021, disponible [ici](#)
- <sup>33</sup> <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/en-entreprise/diminuer-limpact-environnemental-de-mon-entreprise/gerer-ses-pratiques-dachat-de-facon-ecoresponsable>
- <sup>34</sup> McKinsey and Company, Climate sustainability in retail: Who will pay? 2022, disponible [ici](#).
- <sup>35</sup> <https://www.journaldemontreal.com/2023/01/25/une-technologie-verte-concue-au-quebec-a-la-conquete-du-monde>